

RECYCLAGE PRÉPARATION À L'HABILITATION DU PERSONNEL REALISATION DES OPERATIONS D'ORDRE ÉLECTRIQUE BE manœuvre et / ou BS

OBJECTIFS	PUBLIC	PRÉ-REQUIS
- Etre capable de mettre en application les prescriptions de sécurité lors d'opérations d'ordre électrique.	Personnel amené à faire des manœuvres de matériel électrique. Tout personnel chargé de réaliser des interventions BT élémentaires (remplacement et raccordement)	- Avoir les compétences techniques nécessaires - Pas de contre indication médicale
NOMBRE DE PARTICIPANTS : Groupe de 10 personnes maximum.		
CONTENU DE L'ACTION DE FORMATION Selon Norme NF C 18-510		
THÉORIE	PRATIQUE	
<p>1. Généralités (rappels)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation des risques et incidence sur le comportement. - Règles de sécurité découlant des dangers du courant électrique. - Les personnes habilitées, les ouvrages électriques. - Les opérations, les zones d'environnement, les documents écrits. - Les fonctions de l'appareillage - <p>2. Opérations en basse tension (rappels)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les manœuvres en BT, évaluation des risques, procédures à mettre en œuvre. - La consignation BT - Les interventions élémentaires BT <p>3. La sécurité lors des opérations (rappels)</p> <p>4. Conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident d'origine électrique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en application pratique. - Manœuvres simples sur installations BT - Intervention élémentaire - Revue des dangers inhérents à ces différents équipements. 	
DURÉE MINIMUM	LIEU	ÉVALUATION DES CONNAISSANCES
11 heures soit 1 jour 1/2	- En entreprise - En centre	Test théorique et évaluation pratique.
PÉDAGOGIE		
<p>La formation est dispensée par un animateur compétent et qualifié ayant une pratique régulière des opérations énoncées dans la NF C 18-510. Elle est réalisée à l'aide de support formateur (support informatique, documentations de fabricants...) et de support stagiaire.</p> <p>Les moyens utilisés seront <u>les plus adaptés possibles</u> pour permettre de visualiser les risques et les mesures de prévention applicables.</p> <p>Travaux pratiques effectués par chaque stagiaire sur maquette et armoire électrique de formation, contrôle des connaissances assuré régulièrement tout au long du stage.</p> <p>Pour les stages en entreprise : prévoir une salle de formation ainsi qu'une installation électrique sécurisée et adapté à la réalisation d'exercices et de tests pratiques (selon titre d'habilitation).</p>		
VALIDATION DES ACQUIS	ÉQUIPEMENTS À PRÉVOIR	
A l'issue de la formation, si réussite aux évaluations, UCFE délivrera à l'employeur un avis pour l'habilitation du personnel et une attestation de stage.	EPI adapté pour la partie pratique : chaussures de sécurité, gants ...	

Recyclage recommandé tous les 3 ans.

Les titres d'habilitations doivent être examinés au moins une fois par an et chaque fois que cela s'avère nécessaire